



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ⵓⵎⵉⵔⵉ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus relatif à une augmentation de capital de la société « Bel » réservée aux salariés du groupe

Rabat, le 3 avril 2026

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 3 avril 2026 le prospectus relatif à une augmentation de capital de la société Bel réservée aux salariés du groupe.

Le nombre total maximum d'actions à souscrire s'élève à 2 403 751 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des sociétés : Fromageries Bel Maroc et Société d'Import Export de Produits Fromagers (SIEPF).

La période de souscription au Maroc s'étalera du 8 au 29 avril 2026 (inclus).

Le prix de souscription est fixé à 29,36 euros, soit 316,41 dirhams.

Le prospectus est complété par :

- Le Rapport annuel 2024 de Bel ;
- Le Rapport semestriel financier 2025 de Bel ;
- Le Document d'Informations Clés du compartiment « WE SHARE MORE 2026 » inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000209029 ;
- Le Document d'Informations Clés du Compartiment « WE SHARE SAFE 2026 » inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000208989 ;
- Le Règlement du FCPE « WE SHARE » ;
- Le Règlement du PEGI adopté le 3 juillet 2024, modifié par avenant en date du 9 février 2026 ;
- Les documents relatifs aux modalités de BSA (Bons de souscription d'actions).

L'intégralité du prospectus visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales marocaines précitées, ainsi que sur le site internet de l'émetteur. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC:

www.ammc.ma

CP/EM/009/2026

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

✉ OperationsFinancieres@ammc.ma

☎ 05 37 68 89 71



www.ammc.ma



[/ammc](https://www.linkedin.com/company/ammc)



[@ammc_news](https://twitter.com/ammc_news)